

Mentions légales et règlement

Concours - À une poutine de l'Italie

Durée et Commanditaire du Concours

Le Concours « À une poutine de l'Italie » est organisé par 9450-4214 QC Inc., exerçant ses activités sous le nom commercial ASHTON^{MD} (le « Commanditaire »).

Le Concours se déroulera du 21 septembre 2026 à 10h30 (Heure de l'Est, UTC-5).
Fin du Concours le 31 octobre 2026 à 23h59 (la « Durée du concours »).

Pour les besoins du Concours, une journée est définie comme une journée civile débutant à 0 h 00 et se terminant à 23 h 59 (heure de l'Est).

1. Partenaires

Les partenaires donateurs du prix : Les Voyages Laurier Du Vallon Inc.

2. Admissibilité

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS. Le Concours s'adresse à toute personne résidant légalement au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité au moment de la participation.

Les personnes suivantes ne sont pas éligibles pour participer au Concours « À une poutine de l'Italie » : les dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et/ou représentants du Commanditaire et/ou des Partenaires et leurs filiales ou sociétés liées, agences de publicité, titulaires de licences, franchisés, partenaires, ou détaillants. De plus, tout membre de la famille immédiate des personnes mentionnées dans cette section et toute personne vivant avec eux sous le même toit (qu'il s'agisse ou non d'un membre de leur famille immédiate) ne sont pas éligibles pour gagner un grand prix.

Le terme « Famille immédiate » signifie pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris, femmes ou conjoints des personnes mentionnées dans cette section, quel que soit leur lieu de résidence.

Acceptation d'être légalement lié

En s'inscrivant à ce Concours, chaque participant accepte d'être lié par le présent règlement et toutes les décisions des Partenaires et du Commanditaire, qui sont finales à tout égard.

Comment participer

Peut participer au Concours et avoir une chance de gagner le grand prix, (tels que ces termes sont définis ci-dessous), pendant la période du Concours :

- Participation avec facture : Toute personne ayant fait l'achat de la poutine Italienne ASHTON (formats Bébé, Mini et Régulière) dans une des succursales ASHTON, ou par l'entremise de l'application mobile ASHTON (commandes pour emporter et livraison seulement).
- Participation sans facture : Toute personne ayant rédigé et transmis une lettre d'au moins 60 mots qui inclut le nom, prénom, ainsi que les coordonnées complètes du participant sans achat (adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel), et qui explique pourquoi elle aimerait participer au Concours, tout en précisant le nom complet, l'adresse postale complète incluant le code postal, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et l'identification de sa succursale Ashton préférée. Une participation sans achat donne droit aux mêmes chances de gagner qu'une participation avec achat. Cette lettre doit être transmise dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse du Commanditaire : 985 Avenue Godin, Québec (QC) G1M 2X5, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 31 octobre 2026 OU envoyée par courriel à marketing@chezashton.ca. Cette lettre sera validée par l'équipe Marketing du Commanditaire.

Une seule participation par facture ou par lettre (pour une adresse) est acceptée. Une participation correspond à une (1) personne ayant rempli le formulaire disponible via la page web du concours.

3. Formulaire

Formulaire d'inscription officiel via la page suivante :

<https://ashtonrestaurants.ca/concours-a-une-poutine-de-litalie>

Le formulaire d'inscription contient les champs suivants : Nom, prénom, téléphone, adresse courriel, numéro de facture Ashton ou numéro unique fourni lors de votre participation sans facture*, téléversement d'une photo de la facture, cases à cocher d'acceptation d'utilisation des données à des fins promotionnelles pour Ashton, ainsi que l'acceptation des mentions légales.

*Le numéro de votre facture se trouve dans l'entête de celle-ci en caractères gras.

Document exigé dans le formulaire

La photo de la facture est exigée dans le formulaire comme preuve d'achat d'une des poutines admissibles qui sont décrites ci-dessus. Pour cela, les Participants doivent ajouter leur facture ou leur preuve de participation remise par le département Marketing du Commanditaire dans la section « Téléversez votre facture ».

4. Prix

Un voyage en Italie, remis sous forme d'un crédit voyage de 5000 \$ offert par Les Voyages Laurier Du Vallon Inc. Le prix est non transférable, non monnayable et doit être accepté tel quel. Toute dépense excédant la valeur du crédit voyage demeure à la charge du gagnant.

5. Modalités des tirages et Partenaires

Tirages du grand prix

Le tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations admissibles le 5 novembre 2026 à 10 h 00 aux bureaux du Commanditaire situés au 985, avenue Godin, Québec (Québec), G1M 2X5. Le participant sélectionné sera contacté par courriel et par téléphone.

Délai de réponse du gagnant (5 jours ouvrables) : Si le Commanditaire du Concours ne parvient pas à rejoindre le participant sélectionné dans les cinq (5) jours ouvrables, ou si ce dernier ne répond pas, dans le même délais, aux communications du Commanditaire, ou encore, n'accepte pas son prix, ou fait défaut de satisfaire à l'ensemble des conditions requises pour se mériter son prix,

dans les cinq (5) jours ouvrables, le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de tirer au sort un nouveau participant sélectionné, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un participant sélectionné se conforme à toutes les conditions requises dans le délais imparti, pour être officiellement désigné comme le gagnant du prix.

De plus, le participant sélectionné, de même que son ou ses accompagnateur(s) pour le voyage, s'il y a lieu, devra(ont) signer un document de déclaration et de décharge, par lequel ce/ces dernier(s) acceptera(ont) de dégager de toute responsabilité et de tenir indemnes le Commanditaire et ses Partenaires ainsi que toute agence publicitaire associée au Concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, de toute réclamation, cause d'action ou responsabilité, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, décès, dommage ou perte de biens, résultant de la participation au Concours ou de l'utilisation d'un prix, dans le délais imparti, sans quoi, le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de tirer au sort un nouveau participant sélectionné, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un participant sélectionné ainsi que son ou ses accompagnateur(s) pour le voyage, s'il y a lieu, aient signés, à l'entière satisfaction du Commanditaire et de ses Partenaires et toute agence publicitaire associée au Concours, l'ensemble des documents de déclaration et de décharges requis, pour être officiellement désigné comme le gagnant du prix.

6. Droit à l'image

Le gagnant du Concours accepte que son nom, son image, sa voix, sa photographie et tout contenu capté lors de la remise du prix puissent être utilisés par le Commanditaire et ses partenaires à des fins promotionnelles, sans aucune autre compensation que le prix remporté. Cette autorisation est accordée gratuitement pour toute utilisation liée au Concours.

7. Modalités des prix des partenaires

Les Voyages Laurier Du Vallon Inc. : Le prix consiste en un crédit voyage d'une valeur de 5 000 \$ CA offert par Les Voyages Laurier Du Vallon Inc. Le prix est non

transférable, non monnayable et doit être accepté tel quel. Toute dépense excédant la valeur du crédit voyage demeure à la charge du gagnant.

8. Chances de gagner

Les chances de gagner le prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la Durée du concours.

9. Limitation de responsabilité

Le prix et leurs composantes doivent être acceptés tels quels. Ils ne peuvent être transférés, substitués ou échangés en tout ou en partie, contre un autre prix ou de l'argent, sauf accord écrit préalable du Commanditaire et/ou du Partenaire.

Le Commanditaire, en accord avec le/les Partenaire(s), se réserve le droit de : substituer tout ou une partie du Prix par un autre prix ou partie de celui-ci de valeur égale ou supérieure; limiter le nombre de Prix attribués à la même personne, numéro de téléphone cellulaire ou adresse physique; limiter le nombre de Prix pouvant être réclamé dans une même transaction et/ou période donnée.

Le Grand Tirage sera initié par deux (2) administrateurs du Concours directement aux bureaux du Commanditaire : 985 Avenue Godin, Québec (QC) G1M 2X5

Le refus du prix de la part du gagnant, le défaut d'une personne présélectionnée à se présenter à la remise du grand prix après confirmation de présence ou la non-coopération du gagnant pour récupérer son prix dans les délais impartis entraîneront un nouveau tirage du prix.

En participant au Concours, les Participants acceptent de dégager de toute responsabilité et de tenir indemnes le Commanditaire et ses Partenaires ainsi que toute agence publicitaire associée au Concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, de toute réclamation, cause d'action ou responsabilité, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, décès, dommage ou perte de biens, résultant de la participation au Concours ou de l'utilisation abusive d'un prix.

Le Commanditaire ne peut être tenu responsable de : Toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les Participants ou par une erreur liée à la

programmation du Concours; Des défaillances techniques de toute nature telles que, en particulier, des erreurs matérielles, logicielles ou des dysfonctionnements informatiques incluant l'inaccessibilité totale ou partielle au site internet du Concours pour quelque raison que ce soit, des interruptions de service ou des déconnexions des réseaux internet; Toute intervention humaine non autorisée à une étape quelconque du processus d'inscription ou de participation au Concours; Des erreurs techniques ou humaines pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans le traitement des inscriptions; Tout dommage ou préjudice subi par des personnes ou tout dommage matériel résultant de la participation au Concours, de l'acceptation, de l'utilisation, de l'exécution ou de la mauvaise utilisation d'un prix.

Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé qu'une inscription d'un participant a été supprimée, perdue, ou autrement détruite ou corrompue par erreur ou en raison d'une panne, ou d'un problème informatique, le seul recours auquel le participant a droit est de demander une nouvelle inscription au Concours, si cela est possible, et seulement pendant les dates du déroulement du Concours.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne du Concours s'il estime raisonnablement que cette personne a manipulé ou tenté de manipuler le processus d'inscription, le fonctionnement du Concours ou du site internet du Concours, qui ne respecte pas ces règles ou agit de manière contraire à l'esprit du Concours et de l'entreprise, cherche à perturber, insulter, menacer, intimider ou harceler toute autre personne.

Toutes les décisions rendues par le Commanditaire concernant tous les aspects du Concours sont finales et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux lorsque applicable. Le présent règlement est régi et interprété conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada applicables. Tout différend relatif à l'organisation, à la conduite, à l'admissibilité, à la participation ou à l'attribution d'un prix dans le cadre du Concours sera soumis aux tribunaux compétents du district judiciaire de Québec.

Si, pour quelques raisons que ce soit, le formulaire d'inscription en ligne au Concours ne pouvait être complété comme prévu à cause de, mais sans y être limité, d'un virus informatique, de bogues, de modifications, de défauts techniques ou d'autres causes échappant au contrôle du Commanditaire, ce dernier se réserve

le droit, à son unique discrétion, d'annuler ou d'interrompre le Concours ou de modifier les règles du Concours. Toute tentative délibérée d'endommager un site web utilisé pour le Concours ou de saper l'opération légitime du Concours est une violation des lois et si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit d'obtenir réparation et dommages dans toute la mesure permise par les lois.

10. Confidentialité

Le Commanditaire et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les renseignements personnels fournis par les Participants au moment de l'inscription au Concours afin d'en assurer l'administration et de procéder à la remise des prix. Les gagnants consentent à l'utilisation par le Commanditaire de leurs noms, photographies, voix, images et/ou déclarations relatives à leur prix à des fins publicitaires, de quelque manière et par quelque média que ce soit, y compris sur internet, à tout moment, sans compensation ni préavis, le tout, pendant et après la Durée du concours.

Afin de permettre la remise des prix, le gagnant pourra être amené à fournir des informations complémentaires pour prouver son identité, tel qu'un permis de conduire, ou autre pièce d'identité. Les renseignements personnels sont recueillis conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, notamment la Loi 25 du Québec.

L'usage des données se fera conformément à la Politique de confidentialité d'Ashton disponible dans notre section Mentions Légales sur notre site internet sur le lien suivant : <https://ashtonrestaurants.ca/mentions-legales>.

COORDONNÉES DU COMMANDITAIRE

Le Commanditaire du Concours est 9450-4214 QC Inc. faisant affaire sous le nom commercial « ASHTON ».

Adresse postale : 985 Avenue Godin G1M 2X5 Québec (QC) Canada

Téléphone : (418) 682-2613

Adresse courriel : marketing@chezashton.ca